

SAINTE-ANNE - COMMUNE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 1013042022

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 25/04/2022

Objet : 10 ème délib du 13 avril 2022 : Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de télétransmission : 25/04/2022 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : ![CDATA[10 _me d_lib du 13 avril 2022 - Modification du tableau des effectifs du personnel communal.pdf]]

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 971 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 971-219711280-20220425-1013042022-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 25/04/2022



DEPARTEMENT
DE LA
GUADELOUPE

-=-

COMMUNE DE
SAINTE ANNE

-=-

Numéro de la délibération
10^{ème} délibération

-=-

Modification du tableau des effectifs du personnel communal

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 13 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize du mois d'avril, à seize heures cinq minutes, le conseil municipal de la commune de SAINTE-ANNE, s'est réuni, en mairie, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Christian BAPTISTE, maire.

Convocation faite le
6 avril 2022

Membres
en exercice : 35

Présents 28 :

M. Christian BAPTISTE, Mme Lydia FARO épouse COURIOL, M. Yves QUIQUEREZ, Mme Sylvia LAPTES, M. Francis BAPTISTE, Mme Olivia RAMOUTAR-BADAL, M. Patrick SOLVET, Mme Eddie MIXTUR, M. Marcel KANDASSAMY, Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE, M. Hugues CHATEAUBON, Mme Evelyne VACHER, Mme Nicole BAZZOLI, M. Lucien GALVANI, Mme Dalila MARIE-JOSEPH, Mme Maude GEOFFROY, Mme Liliane MALACQUIS, M. Georges COUPPE DE K/MARTIN, M. Eric LATCHOUMANIN, Mme Mariane GRANDISSON, M. Fabrice DURO, M. Bruno DESIREE, M. Miguel TROUPE, M. Daniel BOUCAUD, Mme Nicole SINIVASSIN, Mme Jeannette COURIOL, M. Jacques KANCEL, M. Sébastien GAUTHIER.

DÉLIBÉRATIONS
AFFICHÉES
Le 14 avril 2022

SAINTE-ANNE,
Le 14 avril 2022

Absents 07 :

- Représentés (05) : M. Georges NARDIN (représenté par M. Francis BAPTISTE), Mme Marie-Anièce MANNE (représentée par Mme Olivia RAMOUTAR-BADAL), Mme Marie-Louise ANDRE-LUBIN (représentée par M. Christian BAPTISTE), Mme Valérie HUGUES, (représentée par Mme Sylvia LAPTES), M. Patrick GALAS (représenté par Mme Jeannette COURIOL).
- Excusés 02 : M. Alain CUIRASSIER, Mme Ketty COURIOL-LOMBION.

Secrétaire de séance : Monsieur Miguel TROUPE

Le conseil municipal ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L313-1 ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article L411-1 ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps complet et non complet ;

Vu le décret n°2021-1882 du 29 décembre 2021 portant création du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux en catégorie B ;

Vu la délibération numéro 1 en date du 26/05/2021 arrêtant les Lignes Directrices de Gestion RH pour l'administration communale ;

Vu la délibération n°11 du 29/09/2021 modifiant le tableau des effectifs ;

Considérant la nécessité de mettre en œuvre les actions relatives à la politique de rémunération inscrites aux LDG, il convient de modifier le tableau des emplois à temps complet et non complet pour :

1 - Avancement de grade

GRADES	QUOTA HORAIRE			
	28/35	31,30/35	32/35	35/35
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} cl	4		3	12
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} cl	2	1	2	8
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} cl				1
Agent de maîtrise				3
Agent de maîtrise principal				2
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} cl			1	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} cl				13

2 - Augmentation de quota horaire

GRADES	QUOTA HORAIRE			
	28/35	31,30/35	32/35	35/35
Adjoint d'animation			1	2
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} cl			1	3
Adjoint technique			1	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl				2
Adjoint administratif			2	1

3 - Création du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture en **catégorie B**

GRADE	QUOTA HORAIRE
	35/35
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1

4 – Suppression d'emploi

GRADES	QUOTA HORAIRE			
	28/35	31,30/35	32/35	35/35
Adjoint d'animation	6		4	12
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} cl	4		1	2
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} cl				1
Adjoint technique	3	1	3	9
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} cl	1	1	1	4
Agent de maîtrise				2
Adjoint administratif	3		1	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} cl				16
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} cl				1
Opérateur des APS qualifié				1
Animateur				1
Auxiliaire de puériculture principale de 1 ^{ère} cl				3
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} cl				2

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les effectifs des emplois, titulaires et non titulaires à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de procéder, le cas échéant, à la suppression des postes non pourvus.

Sur proposition du maire ;

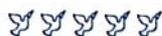
Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité ;

DECIDE :

Article 1.- d'autoriser ainsi qu'il suit, la modification du tableau des effectifs du personnel communal :

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE



VILLE DE SAINTE-ANNE



ETAT DU PERSONNEL

AU TITRE DE L'ANNEE 2022

EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES ET NON TITULAIRES

A TEMPS COMPLET ET NON COMPLET

NOUVEAUX TABLEAUX

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES A TEMPS COMPLET

EMPLOIS	AUTORISES	POURVUS	NON POURVUS
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Directeur Général des Services (Emploi fonctionnel)	1	0	1
Directeur Général Adjoint des Services (Emploi fonctionnel)	3	3	0
Attaché hors classe	1	0	1
Attaché principal	5	2	3
Attaché	7	6	1
Rédacteur principal de 1° classe	6	6	0
Rédacteur principal de 2° classe	2	2	0
Rédacteur	5	5	0
Adjoint administratif principal de 1° classe	19	6	13
Adjoint administratif principal de 2° classe	68	67	1
Adjoint administratif territorial	25	24	1
Total	142	121	21
FILIERE TECHNIQUE			
Directeur des Services Techniques (Emploi fonctionnel)	1	0	1
Ingénieur principal	2	1	1
Ingénieur	4	3	1
Technicien principal de 1° classe	3	2	1
Technicien principal de 2° classe	0	0	0
Technicien	2	1	1
Agent de maîtrise principal	2	0	2
Agent de maîtrise	51	48	3
Adjoint technique principal de 1° classe	4	3	1
Adjoint technique principal de 2° classe	92	82	10
Adjoint technique territorial	43	42	1
Total	204	182	22
FILIERE CULTURELLE			
Bibliothécaire	1	0	1
Assistant de conservation principal de 1° classe	1	1	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1° classe	2	2	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2° classe	2	2	0
Adjoint territorial du patrimoine	2	2	0
Total	8	7	1
FILIERE ANIMATION			
Animateur principal de 1° classe	1	1	0
Animateur principal de 2° classe	0	0	0
Animateur	1	1	0
Adjoint territorial d'animation principal de 1° classe	1	1	0
Adjoint territorial d'animation principal de 2° classe	32	16	16
Adjoint territorial d'animation	34	30	4
Total	69	49	20
TOTAL A REPORTER	423	359	64



TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES A TEMPS COMPLET

EMPLOIS	AUTORISES	POURVUS	NON POURVUS
REPORT	423	359	64
FILIERE SPORTIVE			
Educateur des activités physiques et sportives principal de 1° classe	2	2	0
Educateur des activités physiques et sportives principal de 2° classe	1	1	0
Total	3	3	0
FILIERE POLICE			
Chef de service principal de 1° classe	0	0	0
Chef de service principal de 2° classe	0	0	0
Chef de service de police municipale	1	0	1
Brigadier-chef principal	9	8	1
Gardien-brigadier	12	11	1
Total	22	19	3
FILIERE SOCIALE			
<i>Sous Filière Sociale</i>			
Educateur de Jeunes Enfants de 2° classe	1	0	1
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1° classe	8	8	0
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2° classe	3	3	0
<i>Sous Filière Médico-Sociale</i>			
Puéricultrice de classe normale	1	0	1
Infirmier en soins généraux hors classe	1	1	0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1	1	0
Total	15	13	2
TOTAL	463	394	69

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES A TEMPS NON COMPLET

EMPLOIS	AUTORISES	POURVUS	NON POURVUS	QUOTITE HORAIRE
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Adjoint administratif principal de 2° classe	3	2	1	32/35°
Adjoint administratif principal de 2° classe	1	1	0	30/35°
Adjoint administratif principal de 2° classe	3	3	0	28/35°
Adjoint administratif territorial	11	9	2	32/35°
Adjoint administratif territorial	1	1	0	30/35°
Adjoint administratif territorial	9	9	0	28/35°
Total	28	25	3	
FILIERE TECHNIQUE				
Agent de maîtrise	1	1	0	28/35°
Adjoint technique principal de 2° classe	10	8	2	32/35°
Adjoint technique principal de 2° classe	9	7	2	31H30/35°
Adjoint technique principal de 2° classe	11	9	2	28/35°
Adjoint technique territorial	16	14	2	32/35°
Adjoint technique territorial	7	7	0	31H30/35°
Adjoint technique territorial	2	1	1	29/35°
Adjoint technique territorial	44	44	0	28/35°
Adjoint technique territorial	5	5	0	25/35°
Total	105	96	9	
FILIERE CULTURELLE				
Adjoint du patrimoine principal de 2° classe	1	1	0	29/35°
Adjoint du patrimoine principal de 2° classe	1	1	0	28/35°
Adjoint territorial du patrimoine	1	1	0	32/35°
Adjoint territorial du patrimoine	2	2	0	28/35°
Total	5	5	0	
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'animation principal de 2° classe	4	2	2	32/35°
Adjoint d'animation principal de 2° classe	3	2	1	28/35°
Adjoint territorial d'animation	11	7	4	32/35°
Adjoint territorial d'animation	25	25	0	28/35°
Adjoint territorial d'animation	3	3	0	25/35°
Total	46	39	7	
FILIERE SOCIALE				
<i>Sous Filière Sociale</i>				
Agent spécialisé principal de 2° classe des écoles maternelles	1	1	0	28/35°
Total	1	1	0	
TOTAL	185	166	19	

**TABLEAU DU PERSONNEL RECRUTE D'APRES L'ARTICLE L333-1 DU
 CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE**

EMPLOIS	AUTORISES	POURVUS	NON POURVUS	<i>TEMPS COMPLET</i>
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Collaborateur	2	2	0	
TOTAL	2	2	0	

**ANCIEN TABLEAU DU PERSONNEL
 RECRUTE D'APRES LE TITRE III DU CODE GENERAL DE LA
 FONCTION PUBLIQUE (ARTICLES L331-1 à L334-3)**

EMPLOIS	AUTORISES	POURVUS	NON POURVUS	<i>TEMPS COMPLET</i>
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché	1	0	1	
Adjoint administratif	2	1	1	
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur	2	1	1	
Adjoint technique	5	1	4	
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'animation	5	3	2	
TOTAL	15	6	9	

TABLEAUX DU PERSONNEL RECRUTE D'APRES LE TITRE III DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE (ARTICLES L331-1 à L334-3)

Temps Non Complet

EMPLOIS	AUTORISES	POURVUS	NON POURVUS	QUOTITE HORAIRE
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Adjoint administratif	3	1	2	28/35°
Total	3	1	2	
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique	5	3	2	30/35°
Adjoint technique	10	6	4	28/35°
Adjoint technique	3	2	1	25/35°
Total	18	11	7	
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'animation	1	1	0	30/35°
Adjoint d'animation	5	2	3	28/35°
Adjoint d'animation	2	0	2	25/35°
Total	8	3	5	
TOTAL	29	15	14	

Article 2.- d'inscrire les dépenses correspondantes au Budget Prévisionnel 2022.

Fait et délibéré à Sainte-Anne
 Les jours, mois et an que dessus
 Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Christian BAPTISTE



*N.B : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.
 Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement. (L 2131-1 du CGCT). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site www.telerecours.fr ».*